

M-576 A

31 mai 2006

Rapport de la commission sociale et de la jeunesse chargée d'examiner la motion du 30 novembre 2005 de MM. René Grand, Sébastien Bertrand, Alain Dupraz, M^{mes} Frédérique Perler-Isaaz et Alexandra Rys, renvoyée en commission le 18 janvier 2006, intitulée: «Précarité et mendicité à Genève».

Rapporteur: M. Jacques Mino.

La motion M-576 a été renvoyée à la commission sociale et de la jeunesse par le Conseil municipal le 18 janvier 2006. La commission l'a étudiée, sous la présidence de M. Didier Bonny, lors des séances des 9 février, 9 mars et 18 mai 2006.

Le rapporteur tient à remercier M^{mes} Jacqueline Meyer et Julie de Dardel pour la qualité de leurs notes de séances.

Rappel de la motion

Considérant:

- la présence de la mendicité à Genève;
- les inquiétudes et interrogations exprimées par une partie de la population vis-à-vis de cette réalité,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à lui présenter un état des lieux des dispositifs sociaux mis en place par la municipalité en coordination avec l'Etat pour répondre à cette situation.

Séance du 9 février 2006

Audition de MM. René Grand et Sébastien Bertrand, motionnaires

M. Grand dit que les indigents sont dans un système inégalitaire qui provoque à la fois richesse et pauvreté. La mondialisation de la richesse n'a d'égale que celle de la pauvreté. Il faut donc traiter la mendicité quant à son origine et non quant à ses effets.

Après la guerre, il n'y avait pas de mendiants, car le travail était abondant, c'était le plein emploi. Ce n'est de loin plus le cas. Il est donc inutile d'accuser aujourd'hui les pauvres d'être responsables de leur sort. Les riches s'organisent, les pauvres ont aussi le droit de le faire sans que l'on dénonce des bandes.

Il faut faire la distinction entre les sans domicile fixe, les chômeurs en fin de droit et les jeunes.

Le cas des musiciens est réglé par une autre loi, qui les oblige à se déplacer toutes les vingt minutes. Un examen d'audition existait et on pourrait le rétablir.

Reconduire les étrangers à la frontière est la tâche de la police.

La demande de la motion consiste à répondre à la campagne menée par quelques journaux et à faire un état des lieux en auditionnant l'Hospice général, les unités d'action sociale communautaire de proximité (UAC), les clubs sociaux, la police, le Service d'assistance et de protection de la population (SAPP) ou les associations (Centre social protestant, Caritas, le Caré, la Coulou). On souhaite savoir ce que la Ville peut faire pour améliorer la situation.

M. Bertrand ajoute que cette motion devait répondre à celle de la droite qui a été refusée parce qu'elle posait mal le problème. Nous devons replacer cette question dans le contexte mondial et la traiter de manière sociale. La police a déjà répondu que cela la dépasse et elle nous donne ses statistiques: pour la mendicité, en 2004, il y a eu 900 contraventions pour vagabondage et mendicité, dont 384 concernaient des Suisses. Ce problème touche donc l'ensemble de notre population.

Les chiffres donnés par la police datent de 2004. Mais il faut savoir que, à la période des fêtes, il y a chaque année une recrudescence du phénomène.

Les motionnaires souhaitent donc savoir quelle est l'évolution de la situation et proposent de l'analyser avec les agents sociaux, ce que ne sont pas les agents de sécurité municipaux (ASM). Des mesures pourront être imaginées, mais une fois l'état des lieux établi seulement.

Une commissaire déclare que la précarité restera toujours cachée, certains pauvres ne voulant pas être repérés et désignés. Ce dont ont besoin ces gens, c'est d'argent. La Ville a déjà beaucoup fait au niveau social dans les quartiers. Que pourra-t-elle faire de plus après une enquête?

Une autre commissaire s'inquiète des mineurs qui sont dans la rue au lieu d'être à l'école. Qui doit-on alerter dans ce cas?

M. Bertrand répond que, s'agissant d'enfants exploités, il faudra que les services sociaux nous éclairent sur les proportions de ce phénomène inquiétant.

M. Grand ajoute qu'il y a aussi lieu de mieux connaître la situation de jeunes adolescents qui arrêtent leur formation et se retrouvent à l'Hospice général. Il faut mener une enquête auprès des futurs marginalisés.

Par ailleurs, la Délégation à la jeunesse travaille avec les jeunes et leur trouve de petits boulots, aujourd'hui inexistantes sur le marché du travail.

Il explique aussi que l’abri du SAPP des Vollandes est plein en hiver.

Une commissaire relève que la justice se focalise sur les squatters, alors que la police se plaint de ce que la justice relâche les petits délinquants. On peut donc se demander quelles sont les priorités de la justice.

M. Bertrand répond, concernant le volet justice, qu’il serait intéressant que le procureur soit auditionné et qu’il dise ce qu’il en est des possibles trafics d’enfants et autres activités maffieuses.

Une commissaire demande ce que les motionnaires proposent de faire pour de tout petits enfants forcés à mendier seuls dans nos rues.

M. Bertrand répond qu’il faut se poser les questions à notre portée. Le problème soulevé ne relève pas de la municipalité. Il concerne les autorités et les acteurs sociaux du Canton, que nous devrions interroger.

Un commissaire pense que le gouvernement n’a pas attendu cette motion pour connaître la situation au jour le jour et y répondre. Ce qui est nouveau, c’est qu’il y a des groupes de personnes qui sont déposées à différents endroits de la ville, auprès desquelles on vient ensuite prélever l’argent recueilli. Il y a donc des gens exploités par des truands, en plus des pauvres.

Un commissaire rappelle la situation d’extrême pauvreté des réfugiés victimes de non entrée en matière, question étudiée récemment par cette commission.

Un commissaire demande que l’on se préoccupe de savoir si d’autres grandes villes de Suisse rencontrent les mêmes problèmes. En effet, Genève est proche de la frontière et pourrait être particulièrement touchée.

Le président rappelle que la première motion refusée (M-566) proposait d’aller dans le sens d’un traitement policier (ASM) de la mendicité. Il s’exprime au nom de son groupe et précise que le Parti démocrate-chrétien a privilégié la seconde motion, afin de pouvoir aborder ce problème sous l’angle du traitement social.

Séance du 9 mars 2006

Audition de M. Manuel Tornare, maire, accompagné de M^{me} Véronique Pürro, cheffe du Service social

M. Tornare rappelle ce que la Ville fait en direction des plus démunis: abri du SAPP, clubs sociaux, etc. Il insiste sur le fait que le système économique actuel creuse les inégalités et rejette de plus en plus d’habitants dans la précarité. Il pense que l’on a trop tendance à ne regarder que les effets, sans ana-

lyser les causes. C'est trop facile de critiquer des effets en ne regardant que ce qui se passe dans la rue, tout en votant des lois qui démantèlent les services publics.

M^{me} Pürro précise que la commune arrive en bout de chaîne. Toutes les associations qui s'occupent de la grande précarité interviennent avant ses services. Il y a une réelle augmentation du nombre de personnes en grande précarité, avec des statuts tout aussi précaires. La décision fédérale de refuser d'entrer en matière pour un nombre important de requérants n'a fait qu'augmenter le nombre des personnes sans statut.

Dans l'abri du SAPP des Vollandes, il y a une centaine de places, dont plus de 80% sont occupées régulièrement. Elle constate donc une nette augmentation du nombre de personnes à la rue.

Bien que, tant à l'abri des Vollandes que dans les clubs sociaux, il n'y ait pas de fichiers, il est pourtant possible de distinguer divers types de population: personnes qui ne veulent pas recourir aux services officiels, requérants frappés d'une non entrée en matière, personnes sans statut, toxicomanes dépendants de l'alcool ou d'autres substances, personnes psychologiquement atteintes que les hôpitaux ne prennent plus en charge. L'ouverture des frontières a aussi eu pour conséquence une augmentation des personnes venues de l'Est.

Lorsque des femmes se présentent, elles sont orientées vers Emmaüs-Femmes et, si elles sont accompagnées d'enfants, vers l'Armée du Salut (Cœur des Grottes).

Le bus de la Ville continue de sillonner les lieux où l'on peut trouver des personnes dormant dehors par grand froid, pour leur proposer à manger et un lit à l'abri du SAPP.

La collaboration avec la police est bonne, notamment avec le capitaine Christian Pasquier. La police contacte le Service social de la Ville lorsqu'elle découvre quelqu'un dans la rue et, sur demande du Service social, elle est déjà intervenue une dizaine de fois dans les trente minutes. Si nécessaire, le service peut faire appel à des patrouilleurs privés.

Une trentaine de jeunes maghrébins posent problème. Ce ne sont pas des clandestins. Ils consomment de la drogue qu'ils se payent en revendant du cannabis. Ils peuvent être violents, mais entre eux seulement. Le Bateau Genève a dû les faire évacuer et, dans l'abri du SAPP, on a dû engager un surveillant pour la nuit.

Concernant la mendicité, la Ville n'a pas d'action particulière. Si cela pose problème, c'est plutôt du domaine de la police. M^{me} Pürro précise qu'elle ne pense pas que les Roms que l'on peut voir en ville, principalement au cours des

fêtes de fin d'année, constituent une mafia. Ce sont des familles qui quittent la Roumanie où elles sont gravement discriminées, pour venir mendier quelques mois par an en Europe et récolter ainsi de quoi vivre ensuite le reste de l'année dans leur pays d'origine.

Quant aux musiciens de rue, la Ville est en train de revoir son règlement, mais il s'agit là de personnes qui sont ici en toute légalité.

En collaboration avec d'autres associations et communes, ainsi qu'avec des commerçants, la Ville a mis sur pied l'association Partage qui est un centre de ramassage d'aliments, en vue de permettre la distribution de repas gratuits ou de paniers de nourriture.

Enfin, la Ville collabore avec les services sociaux de la région, notamment avec la Ville d'Annemasse et ses associations, comme les Restos du cœur ou Emmaüs.

M. Tornare estime que l'on ne peut pas dicter le comportement des gens face à la mendicité. Mendier reste un choix pour des personnes qui connaissent le réseau social mais ne souhaitent pas demander de l'aide.

M^{me} Pürro estime que la Ville et le Canton de Genève assurent à tout le monde un minimum vital, à savoir: un toit, de la nourriture et des soins médicaux d'urgence. Le problème est que, pour couvrir les autres besoins, ceux qui sont sans ressource doivent recourir à la mendicité.

Mais, à long terme, ces personnes ne peuvent pas vivre de cette façon. Il manque alors des aides psychologiques et du logement social.

M^{me} Pürro se déclare disponible pour revenir devant la commission, soit pour donner des chiffres précis sur les nuitées à l'abri du SAPP, soit pour accompagner l'association Urgens qui s'occupe de la prostitution, soit encore pour faire le point sur le travail des UAC.

Séance du 18 mai 2005

Audition de M. Christian Pasquier, capitaine au sein de l'état-major de la gendarmerie

M. Pasquier indique qu'il est responsable du Centre opérationnel et planification, qui a la charge des opérations sur la voie publique. Ses liens avec le Service social de la Ville remontent à la mise en place de l'alliance Secours Abris en temps froids, mais que cette partie sociale est aujourd'hui gérée par les postes ville et campagne. Il précise qu'il n'est pas réellement un spécialiste de ces questions sociales.

Le président lui indique que la question principale est le traitement de la mendicité par la police genevoise et les actions qu'elle mène en ce sens, notamment à l'égard des femmes accompagnées d'enfants en bas âge.

M. Pasquier remarque que l'abaissement des frontières a de nombreux avantages, puisque cela permet aux personnes de voyager beaucoup plus facilement dans le temps et dans l'espace. Néanmoins, il signale que, dans ce contexte, la Suisse devient un eldorado pour les personnes d'Europe de l'Est et d'Afrique qui vivent dans des conditions difficiles. Il est d'avis qu'un taux incompressible est en train d'être atteint.

Il souligne que les policiers de la région connaissent tous les mêmes problèmes, à l'exception des policiers d'Annemasse qui doivent, en plus, faire face aux personnes d'Afrique du Nord. A Genève, le problème se pose surtout avec les gens de l'Est. Il déclare que les Roumains viennent en général sous le statut de touristes. Il s'agit donc d'un cas de figure très différent de celui des réfugiés qui se présentent sans papiers et qu'il est impossible de renvoyer, même s'ils commettent des délits. Il affirme que le statut touristique des Roumains entraîne l'impossibilité de leur interdire l'accès au pays. Alors que les Suisses vont bronzer à la mer ou à la montagne, eux viennent chez nous quelques mois pour mendier un peu d'argent, périodiquement.

Il rappelle néanmoins que la mendicité est interdite à Genève et que les Roumains qui mendient, et ce sont souvent des femmes, sont déclarés en contravention. Il précise que, lorsque ces personnes sont récidivistes ou multirécidivistes, les policiers peuvent directement prélever des sommes d'argent pour payer les arriérés d'amendes. Il évoque ainsi le cas d'une femme qui totalise 23 000 francs d'arriérés d'amendes, mais qui ne pourra jamais payer cette somme en raison de sa pauvreté. Il ajoute que ces familles sont bien organisées et que les femmes interpellées par la police n'ont souvent rien sur elles, car quelqu'un est déjà venu prélever l'argent. Il est donc difficile pour les policiers de retirer ces arriérés directement.

Il reconnaît que le cas des enfants pose des problèmes au niveau humain, mais déclare que la police ne peut pas intervenir tant qu'il n'y a pas de danger flagrant pour l'enfant.

Il relève que les hommes mendient peu, mais qu'ils font de la musique, même si beaucoup ne savent pas jouer. Légalement, ils ne peuvent pas rester plus de vingt minutes sur place. Il mentionne que, pour l'image de Genève, se croire ainsi à São Paulo tous les cent mètres peut créer un sentiment d'insécurité.

Il déclare ensuite que ces gens-là dorment un peu n'importe où: dehors, dans des immeubles, et souvent à Annemasse. Néanmoins, tant qu'ils ne commettent pas de délits, la police ne peut que distribuer des contraventions et se trouve assez démunie.

Il répète que ces personnes ont des papiers et qu'ils ne tombent pas sous le coup de la loi sur les étrangers, ce qui pourrait ouvrir une voie à leur expulsion. Il signale en outre que le coût de renvois en masse serait extrêmement élevé.

En revanche, dans le cas où ces personnes commettent des délits, il est possible de les renvoyer à l'issue de la procédure.

Il insiste sur le fait que la Suisse est devenu un pôle d'attraction pour les étrangers et prévoit que la situation sera devenue extrêmement difficile dans dix ans.

Il mentionne enfin que 109 personnes ont été contrôlées ou soumises à une contravention pour mendicité l'année dernière. Il admet que, sur le fond, ce type d'interventions ne peut pas résoudre le problème.

Un commissaire remercie tout d'abord M. Pasquier pour ce portrait dépassionné de la situation et pour sa grande humanité. Il revient sur le cas des 23 000 francs d'arriérés d'amendes évoqués auparavant et se demande comment une telle situation est possible.

M. Pasquier précise qu'il s'agissait simplement d'une anecdote et qu'il n'en connaît pas les détails. Il voulait montrer, par cet exemple, que la police fait son travail puisqu'elle met des contraventions, mais que, d'un autre côté, ces personnes ne peuvent pas payer.

Ce commissaire demande si les musiciens de rue ne sont pas soumis à une patente.

M. Pasquier répond que, sauf erreur de sa part, il n'y a plus de patente. Il pense néanmoins qu'ils doivent être auditionnés, par les Transports publics genevois notamment.

Ce même commissaire revient sur le caractère plus ou moins mafieux de ces familles. Il remarque que beaucoup de ces Roumains vendent le *Journal des sans-abri* édité à l'étranger. Il voudrait savoir si on sait comment fonctionnent ces gangs et si des personnes sont maltraitées au sein de leur famille ou contraintes à mendier.

M. Pasquier déclare qu'il est difficile de répondre à cette question, car on n'arrive pas à savoir grand-chose de ces gens-là. Il relève que ces personnes ne montrent généralement aucune agressivité, ni envers la population, ni envers la police lors de contrôles. Tout au plus, certaines d'entre elles se montrent parfois insistantes, ce qui peut déranger.

Il affirme que 65 à 70% du travail de la police relève aujourd'hui du travail social. Il déclare que, actuellement, il y a des problèmes avec quelques familles qui viennent d'ailleurs, avec des comportements hors normes (femmes battues,

etc.). La police doit faire le même genre de travail social avec les Roumains en ville, mais elle n'a pas toujours les outils pour cela.

Il rappelle aussi que les choses ont beaucoup évolué depuis une vingtaine d'années: auparavant, la police était très mal vue dans les écoles ou les centres de réfugiés, les interventions dans ces lieux étaient presque impensables. Aujourd'hui, la police arrive à peine à faire face à la demande de ces institutions. Il explique que la police marche de plus en plus main dans la main avec le secteur social. Tous ces problèmes doivent être gérés globalement. Il dit comprendre que les gens se plaignent de la mendicité, mais constate que la police ne peut pas tout résoudre à elle seule.

Un commissaire remercie M. Pasquier pour ses considérations sur ces gens là. Il déclare avoir pris connaissance du rapport de la police pour l'année 2004 et avoir constaté qu'une forte proportion de Suisses se trouve parmi les personnes interpellées.

Il demande comment reconnaître la mendicité du vagabondage.

M. Pasquier répond que le vagabondage correspond à des personnes qui errent en ville et qui n'ont pas de moyen d'existence. Il explique que cette loi donne à la police le droit de contrôler les vagabonds pour éviter que la ville ne soit submergée.

Le fait de devoir se balader avec au moins cinq francs en poche est une histoire sans fondement. Si une personne dit n'avoir aucun moyen d'existence, on peut se douter qu'elle commet des larcins ou qu'elle mendie.

Le commissaire demande si l'on peut en déduire que le vagabondage concerne surtout les étrangers aux yeux de la police.

M. Pasquier confirme que l'aspect vagabondage de la loi sert en effet à prévenir un déferlement de personnes sans moyens depuis l'étranger. Il affirme que la situation des Suisses est différente, car ils ont normalement accès à des repas ou des hébergements gratuits en cas de besoin.

Ce commissaire demande enfin des renseignements sur la manière dont sont effectués ces prélèvements immédiats. M. Pasquier ne sait pas exactement comment cela se passe dans la pratique. Normalement, ces prélèvements ne sont effectués qu'auprès de personnes domiciliées à l'étranger, à titre de garantie.

Un autre commissaire remarque à son tour qu'il est agréable de discuter avec un policier sur la situation sociale de ces personnes. Il constate que, globalement, ce qui intéresse vraiment la police, ce ne sont pas les Suisses mais les étrangers. Il lui semble que la police envisage d'autres solutions pour les Suisses. Or il remarque que le but de la motion est avant tout de voir quels sont les moyens de la Ville face à ce type de détresse sociale, qui concerne donc aussi des Suisses.

Il ajoute que la Ville est partie prenante de la plate-forme contre l'exclusion et demande si la police participe également à cette structure ou à d'autres rencontres de ce type.

M. Pasquier répond que, en dehors des interventions pour les personnes en temps de froid l'hiver, la police intervient, par exemple, avec les contrats de quartiers avec les îlotiers. Il y avait également un grand projet au niveau des quartiers incluant tous les partenaires (au Lignon), mais ce chantier a été abandonné, car il était trop cher et trop long à mettre en place. Il indique qu'une autre personne à la police chapeaute ce genre de questions. Il répète qu'il n'est pas un spécialiste de ces questions sociales, même s'il est la personne de contact lors d'événements du type G8, etc.

Un commissaire demande s'il est obligatoire d'avoir des papiers d'identité pour se voir dresser une contravention.

M. Pasquier répond par la négative. En général, pour les personnes qui sont manifestement présentes régulièrement dans la rue, la police fait une petite enquête et prend leurs empreintes pour les comparer aux fichiers. Les gardes-frontières recensent énormément d'empreintes, par exemple.

Le commissaire demande quelles sont les consignes dans la police à l'égard des mendiants et si un dépistage systématique est prescrit.

M. Pasquier souligne d'abord que le phénomène est assez nouveau. Il déclare qu'il travaille lui-même dans la cellule de renseignements internationale et que les Roumains sont à l'ordre du jour depuis seulement environ six mois. Il répond ensuite qu'on demande aux patrouilles de contrôler systématiquement ces gens. Il remarque que c'est avant tout la tolérance de la population qui diminue progressivement, comme la tolérance diminue pour le phénomène de la pollution par le bruit. Chaque nuit, la police reçoit des téléphones, car les gens ne peuvent plus supporter le bruit.

Un commissaire demande ce que ce «métier» peut rapporter.

M. Pasquier répond qu'il y a beaucoup de concurrence et que les gens donnent de moins en moins, parce qu'ils sont exaspérés. Cette pratique ne rapporte donc pas grand-chose, en réalité. Il se rappelle, en revanche, que de très bons musiciens, il y a quelques années, gagnaient presque 100 francs par jour. Le commissaire ponctue qu'il s'agissait là de prestations de qualité.

Un autre commissaire demande des détails sur les liens professionnels de M. Pasquier avec M^{me} Widmer et M^{me} Pürro.

M. Pasquier répond qu'ils ont des contacts réguliers, en particulier pendant l'hiver, dans le cadre des secours par temps froid. A ce sujet, il estime que trop de social tue le social: trop d'abris entraîne un submergement. Avec l'abri des Eaux-

Vives, la Ville a voulu trop offrir et le Service social en est presque aujourd’hui à réclamer des descentes de police dans le centre. Il relève que le Service social a dû engager un agent de la société Guardian Protection, que les problèmes de sécurité sont nombreux et que les habitants du quartier ont peur dans les immeubles. Il est d’avis que tout cela crée un climat d’insécurité, objectivement ou subjectivement. Il souligne que certaines personnes veulent s’incruster dans les abris.

Un commissaire demande s’il voit des situations où la Ville devrait en faire plus. Il souligne que la volonté de la commission est d’aller vers une meilleure collaboration.

M. Pasquier s’en réjouit. Il signale qu’il y a quelques années, c’est la police qui avait attiré l’attention des services sociaux de la Ville sur la problématique des jeunes en mal de vivre dans les squats, dont beaucoup faisaient la manche. La Ville avait médiatisé l’affaire, mais il n’y avait plus personne la nuit pour faire face à cette situation. Il affirme que les relations avec la Ville sont meilleures aujourd’hui.

Un commissaire demande ce qu’on peut attendre des ASM par rapport au problème de la mendicité.

M. Pasquier répond que ce problème ne fait pas partie de leur cahier des charges. Il considère qu’on est aujourd’hui dans une situation complètement paradoxale: on demande de plus en plus aux policiers d’être doux et respectueux des procédures, alors que le monde est de plus en plus violent. Il relève que, lui-même, a une fibre très sociale, mais qu’il est très difficile de demander à de jeunes policiers d’être plus blancs que blancs dans ce monde. Il déclare enfin que, chaque soir, la police doit faire face à de nombreuses bagarres.

Un autre commissaire rapporte que, lors d’un récent voyage à Zurich, il a été frappé par la forte présence policière et qu’il a été le témoin d’un grand nombre d’interpellations pour «délit de sale gueule». Il demande si les autres villes de Suisse font face aux mêmes problèmes que Genève et si l’on constate des différences dans les attitudes entre ces villes. M. Pasquier indique tout d’abord que chaque canton a son code de procédure pénale. A Genève, la police n’est autorisée à fouiller qu’en cas de grave suspicion ou de danger imminent. Il rappelle que Genève est presque le seul canton qui ne dispose pas d’une police de ville. Zurich dispose d’environ 800 policiers en ville, soit environ le double de Genève.

Un commissaire demande si la police croise beaucoup de mineurs pendant la nuit.

M. Pasquier répond par la négative.

Le président remercie M. Pasquier pour ces réponses avant de prendre congé de ce dernier.

Discussion

Une commissaire remarque que les auditions ont été très intéressantes, mais elle ne voit pas ce que le Conseil administratif va pouvoir dire de plus à ce sujet.

Un commissaire relève qu'il existe un document du Service social qui liste tout ce qui est disponible pour les personnes en difficulté à Genève. Il signale que les conseillers municipaux devraient le recevoir à chaque mise à jour. Il pense, en outre, que rien ne peut être ajouté à cette motion.

Un commissaire est également d'avis que cette motion est intéressante, mais il souligne qu'elle ne changera rien à la situation des personnes en difficulté ou au sentiment d'insécurité de la population. Il déclare par ailleurs que ces Roumains sont très organisés et que leurs activités ressemblent à une industrie. Qu'on opte pour une solution ultra sociale ou ultra répressive ne change rien. Il aimerait que les services sociaux viennent avec de vraies solutions.

Un autre commissaire remarque que le but de cette motion est avant tout d'obtenir une information. Il constate, après avoir entendu M. Pasquier, que les services sociaux en ont fini avec l'angélisme face à des groupes plus ou moins mafieux, en prenant les mesures qui s'imposaient: interdiction de passer plus de trois nuits dans l'abri, pas d'admission en groupe, engagement d'un agent de sécurité, téléphone rouge vers la police. Il affirme que le Service social a ainsi pris son rôle au sérieux. Il ajoute que ce problème dépasse de loin les frontières genevoises et que ces mouvements de population ne peuvent pas être évités. Comme on l'a vu avec Ceuta et Melilla, ériger des grillages ne sert qu'à déplacer le problème, les gens trouvent d'autres passages. Il rappelle enfin les propos de la veille du magistrat M. Tornare: il ne faut plus dire aux gens «on va s'occuper de vous», mais leur dire de se responsabiliser avec l'aide des autorités: police, services sociaux, etc.

Un commissaire souligne que la commission a beaucoup questionné ce fantasme de mafia ou de trafic d'enfants lors des auditions et que tout le monde a confirmé que cela n'existait pas. Il est surpris qu'au final tout ait tourné autour des Roumains, alors que beaucoup de mendiants sont suisses. Il espère que les commissaires sont tous conscients de la situation dramatique des Roms en Roumanie. Il insiste sur le fait que l'organisation en clans de ces personnes ne peut pas être comparée à une mafia: comme toutes les générations d'immigrés, les Roumains peuvent compter sur une organisation familiale. Il remarque que, si les rapports Nord-Sud restent tels qu'ils sont, il n'y a aucune chance pour que ces flux se tarissent. Il mentionne enfin que donner plus de pouvoir aux ASM ne servirait à rien. Il est inutile d'exiger des ASM qu'ils infligent à leur tour des amendes, ce que la police elle-même reconnaît comme inefficace.

Une commissaire souligne que beaucoup d'interrogations subsistent. Elle constate que tout le monde, des services sociaux à la police, fait ce qu'il peut

pour faire face à cette situation. Elle rappelle que M. Pasquier a employé les termes de clans et aussi de familles, ce qui n'est pas sans évoquer des fonctionnements de mafia et des délits de ce type. Elle mentionne que, dans le cas de la prostitution clandestine, qui n'a pas été évoquée dans ces débats, les problèmes sont également compliqués et qu'on est sans cesse ramenés à nos limites. Elle regrette qu'on laisse rentrer ces Roumains sans argent en tant que touristes, alors que c'était impossible il y a quelques années encore.

Un commissaire rappelle que cette motion a été lancée pour bloquer une motion de l'Union démocratique du centre. Il déclare que, avec ou sans mafia, il a pu voir de lui-même que ces personnes sont organisées. Il remarque, par exemple, que personne ne chasse les musiciens du pont des Bergues et que cette situation persiste depuis des années. Il réclame plus de fermeté face à la mendicité, en forçant notamment les personnes à faire des travaux d'intérêt public s'ils n'ont pas de travail.

Un autre commissaire remarque qu'il n'a pas été clairement établi que cette idée de mafia était réellement un fantasme. Il insiste sur le fait que ces clans de Roumains représentent un problème concret auquel la Ville devrait apporter des solutions réelles. Il signale que toute une série de questions se posent: la scolarisation de ces enfants, les soins médicaux, etc.

Un commissaire répond qu'il s'agit d'un problème important et que la question de la scolarisation a déjà été posée. Il rappelle que ces personnes viennent en Suisse par cycles et que les enfants sont plus nombreux pendant la période de Noël. Il reconnaît que la Ville est globalement démunie face à cette question.

Une commissaire répète que la motion demandait un état des lieux à titre d'information et que des réponses ont été apportées. Elle partage tout de même ces interrogations et reconnaît l'ampleur des difficultés. Elle souligne qu'il faut faire le deuil d'une Suisse propre en ordre et entre soi. Elle signale également que la politique migratoire de la Confédération, qui empêche beaucoup de gens de trouver du travail, n'arrange pas la situation. Elle se réjouit du travail accompli par la Ville, qui a su garder un visage humain.

Vote

Le président met aux voix la motion M-576. La motion est acceptée à l'unanimité des commissaires présents (1 AdG/SI, 2 Ve, 3 S, 1 R, 3 L, 1 DC, 1 UDC).